

Conseil Communautaire

Délibération n°862024

Jeudi 16 mai 2024 – 18h00

Envoyé en préfecture le 28/05/2024
Reçu en préfecture le 28/05/2024
Publié le
ID : 034-243400520-20240528-862024-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le 16 mai à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente – Espace Dussol à Saint-Nazaire de Pézan, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Christian JEANJEAN, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, Annabelle DALLE, M. Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Gérard ESPINOSA, Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Michel CRECHET représenté par Stéphane ALIBERT, M. Nouredine BENIATTOU représenté par Sylvie THOMAS, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB, M. Yves QUESADA représenté par Christophe CALVET et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absent excusé : Mmes Karine NADAL et Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Christophe CALVET.

Objet : Adhésion à l'association Occitanie Europe

Monsieur Jean-Pierre Berthet, Vice-Président délégué au développement économique, expose au conseil que l'association Occitanie Europe a été créée en 2016 afin d'affirmer la place et le rôle de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée au niveau européen mais également de promouvoir l'ensemble des potentialités, forces et pôles d'excellence présents sur le territoire.

L'association Occitanie Europe est aujourd'hui composée de 25 membres : la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les Conseils départementaux de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, du Lot, du Tarn, du Tarn et Garonne, Toulouse Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'Agglomération du SICOVAL, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée, la Communauté d'Agglomération d'Alès, Sète Agglopôle Méditerranée, Nîmes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Occitanie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'Université de Montpellier (MUSE), l'Université de Toulouse, Trifyl et Tisséo Collectivités.

Les missions de l'association sont les suivantes :

- représenter le territoire régional auprès des institutions européennes à Bruxelles à travers une veille sur les politiques et programmes communautaires,
- être un appui aux membres dans le montage de projets européens,
- représenter les membres auprès des organes européens,
- structurer un réseau d'interlocuteurs privilégiés.

L'association est constituée de 6 personnes dédiées à la défense des intérêts régionaux.

Du fait de son nouveau statut en tant que Communauté d'Agglomération, il est proposé que Lunel Agglo adhère à cette association afin de bénéficier du soutien de cette dernière dans la défense des intérêts du territoire au niveau européen.

Il est précisé que le montant de l'adhésion annuelle au sein de l'association Occitanie Europe est de 10 000€.

Afin de siéger au sein du conseil d'administration de l'association, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur le Président demande au conseil de prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) et 2 abstentions (Mme Danielle Razigade et M. Cyril Barbato) :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo à l'association Occitanie Europe,

APPROUVE le montant de l'adhésion annuelle à l'association Occitanie Europe à hauteur de 10 000 €,

APPROUVE les statuts de l'association Occitanie Europe,

DESIGNE M. Jean-Pierre Berthet en tant que représentant titulaire et M. Jérôme Boisson en tant que représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo afin de siéger au sein de l'association Occitanie Europe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 28/05/24
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Pierre SOUJOL
Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex